



CQP

ÉDUCATEUR DE VIE SCOLAIRE

Le **Certificat de Qualification Professionnelle Éducateur de Vie Scolaire** est devenu le titre de référence des professionnels de la vie scolaire : détenir un CQP prouve sa capacité à tenir un emploi qualifié et garantit la maîtrise de compétences. Certifié par la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (niveau 4) sous le numéro 35431 en date du 17 mars 2021, sa reconnaissance nationale interbranche permet la mobilité professionnelle du titulaire du CQP en lui offrant une ouverture sur l'ensemble des Établissements d'Enseignement Privés. Son obtention est une première étape vers le CQP de Coordinateur de Vie Scolaire : la validation du Bloc 2 du CQP EVS est un prérequis pour un éducateur qui souhaite s'inscrire au CQP CVS.

UN PARCOURS ADAPTÉ AU RÉFÉRENTIEL

- Les activités et les compétences du CQP sont réparties en 4 blocs de compétences.
- Le CQP a pour fondement un référentiel d'activités, de compétences et de certification : ce document décrit les activités et les compétences du CQP définit les modalités d'évaluation en blocs de compétences et précise le contenu des épreuves d'évaluation.
- Le Créfi est habilité pour mettre en œuvre la formation et pour assurer les évaluations.

DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser les méthodes de travail et les comportements attendus dans l'exercice de la mission de vie scolaire : surveiller et prendre en charge les élèves, organiser et animer la vie scolaire, accompagner les élèves dans la réalisation de leur travail scolaire et concevoir / animer des activités éducatives.
- Prendre du recul et analyser ses pratiques.
- Permettre des échanges de pratiques avec des personnels de vie scolaire d'autres établissements.
- Préparer la certification et valider les compétences du référentiel d'activité du ou des blocs de compétences choisis.

POSITIONNEMENT - DÉFINITION DU PARCOURS DE FORMATION

BLOC 01

Participer aux activités de la vie scolaire au sein d'un établissement

56 HEURES
DE FORMATION

ÉVALUATION JURY MÉTIER

BLOC 02

Accompagner des élèves dans leur vie scolaire

56 HEURES
DE FORMATION

ÉVALUATION JURY MÉTIER

BLOC 03

Proposer et animer des projets à destination d'élèves

35 HEURES
DE FORMATION

ÉVALUATION JURY MÉTIER

BLOC 04

Accompagner des actions de prévention du harcèlement et des discriminations en milieu scolaire

35 HEURES
DE FORMATION

ÉVALUATION JURY MÉTIER

LA COMMISSION DE CERTIFICATION ÉDITE UN CERTIFICAT CORRESPONDANT AUX BLOCS VALIDÉS OU UNE CERTIFICATION TOTALE POUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS CQP EVS





UNE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PARTICIPANT

- Ce parcours est ouvert à tous les salariés de la vie scolaire de l'interbranche enseignement privé en poste ainsi qu'aux nouveaux arrivants.
- La logique des blocs de compétences permet à un salarié de préparer le CQP à son rythme, en fonction de sa disponibilité et des contraintes de son établissement.
- Le CQP est accessible soit par la voie de la formation, soit par la Validation des Acquis de l'Expérience.
- Le positionnement permet d'identifier les compétences déjà acquises et les besoins en formation du salarié. Un parcours de formation adapté aux besoins réels du salarié est proposé. Ce parcours est constitué des modules permettant l'acquisition des compétences nécessaires à l'évaluation.

UN PARCOURS SUR UN AN

Modules		BLOC 01	BLOC 02	BLOC 03	BLOC 04
EVS : organiser ses missions, optimiser son temps et maîtriser ses outils	2 jours	X			
Surveiller et sécuriser	1 jour	X			
Faire autorité	2 jours	X			
Prévenir les risques et réagir en cas de danger	1 jour	X			
Optimiser sa communication professionnelle	2 jours	X			
Accompagner les élèves au travail	2 jours		X		
Accompagner les élèves en difficulté et /ou aux besoins spécifiques	3 jours		X		
Communiquer et gérer les conflits	2 jours		X		
Utiliser de nouveaux modes de communication	1 jour		X		
Jurys blocs de compétences 1		X			
Jurys blocs de compétences 2			X		
Concevoir des projets d'animation ou d'activité éducative	2 jours			X	
Animer des projets d'animation ou d'activité éducative	2 jours			X	
Réussir sa présentation orale d'un projet d'animation	1 jour			X	
Les adolescents en difficulté	1 jour				X
Menaces, humiliation, harcèlement entre élèves en milieu scolaire	2 jours				X
Le risque d'addiction numérique des jeunes	2 jours				X
Jurys blocs de compétences 3	1 jour			X	
Jurys blocs de compétences 4	1 jour				X

UNE PÉDAGOGIE ACTIVE

- Une articulation entre apports théoriques, réflexion et partage d'expériences afin d'étayer la remise en question et l'évolution des pratiques professionnelles.
- Une participation active de chacun est demandée, notamment dans des mises en situation, dans les analyses de situations professionnelles et la constitution d'un dossier professionnel.
- Un parcours en alternance :
 - > la durée globale du parcours est de 182 heures, soit 6 semaines de formation réparties sur une période d'environ 12 mois. Cela permet d'alterner les périodes d'acquisition de connaissances et les périodes de mise en application au sein de l'établissement d'origine.
 - > Un stage de 35 heures dans un établissement scolaire permet de découvrir d'autres pratiques professionnelles.

UNE VALIDATION PAR BLOC DE COMPÉTENCES

Pour chaque bloc de compétences, une évaluation est réalisée par un jury métier composé d'un formateur et

d'un professionnel de la vie scolaire ou par 2 professionnels.

Pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle, les 4 blocs de compétences doivent être validés.

POURQUOI CHOISIR LE CRÉFI ?

Le CRÉFI est un Institut Missionné, il propose depuis plus de 45 ans des formations destinées aux personnels de vie scolaire (plus de 50 formations différentes consacrées à la vie scolaire).

- Un accompagnement transversal est assuré pour sécuriser le parcours de formation.
- Taux de satisfaction : 80% très satisfaits, 15% satisfaits, 5% moyennement insatisfaits (2023)
Taux de validation du CQP : 96% (2023)
- Le nombre de stagiaires est limité à 15 pour favoriser les échanges et faciliter le suivi.
- Les formateurs, professionnels de la vie scolaire, sont reconnus pour leur professionnalisme et leurs qualités pédagogiques.
- Le Créfi est certifié QUALIOP1 depuis le 24 septembre 2021 (L.63131-1-1° Les actions de formation).

FINANCEMENT ET INSCRIPTION AU CQP

Le coût pédagogique est de 30 € / h net de taxes. Le coût d'évaluation d'un bloc de compétences est de 300€ net de taxes. Le budget global est défini en fonction de la durée du parcours (de 35 à 182 heures). Chaque bloc de compétences peut-être financé de façon indépendante.

Chaque bloc est éligible à un financement CPF.

Nous vous invitons à contacter votre OPCO pour le financement de cette formation. Nous sommes également à votre disposition pour vous conseiller sur les différents financements.